



HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

RAA Spécial N°43 du 7 juillet 2016

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
1622	07/07/2016	DRT	* Arrêté portant Délégation de signature durant les congés d'été accordée à Mme Rozenn Guyot pour la période du 11 au 29 juillet 2016 inclus et à M. Philippe Debernardi du 1er au 8 août 2016

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Éducation et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01622

OBJET : Arrêté n°
Portant délégation de signatures

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 2 avril 2015 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental des 2 et 27 avril 2015 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Vu la délibération du Conseil Général du 22 juin 1992 créant le poste de Directeur Général des Services du Conseil Général ;

Considérant que Madame **Chantal BAYET** occupe les fonctions de Directrice Générale des Services ;

Considérant que Monsieur **Pascal SAUREL** occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint chargé des Ressources et de l'Administration Générale ;

Considérant que Monsieur **Sébastien PIVIDAL** occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint chargé du Développement Local ;

Considérant que Monsieur **Philippe DEBERNARDI** occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint chargé des Routes et des Transports ;

Considérant que Madame **Rozenn GUYOT** occupe les fonctions de Directrice Générale Adjointe chargée de l'Education et des Bâtiments ;

Considérant que Madame **Nathalie ASSIBAT** occupe les fonctions de Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité Départementale,

Considérant qu'il convient d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des services départementaux, dont les exigences de réactivité et de continuité du service public ;

ARRETE

ARTICLE 1. Durant les congés d'été de Madame Chantal BAYET, la délégation de signature conférée à cette dernière par l'article 1^{er} de l'arrêté n°172 du 7 avril 2015 est exercée par :

- Madame Rozenn GUYOT du 11 au 29 juillet 2016 inclus,
- Monsieur Philippe DEBERNARDI du 1^{er} au 8 août 2016.

ARTICLE 2. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

- Transmission au contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Tarbes, le - 7 JUL. 2016

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Michel PÉLIEU

